

► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2020-11-01

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2020

Le cinq novembre deux mil vingt, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PARDOUX-SOUTIERS, légalement convoqué le trente octobre deux mil vingt, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Johann BARANGER, Maire.

Etaient présents : Johann BARANGER, Pascal POUBLANC, Jean Luc GUINARD, Sophie AUGER, Emmanuel ROUSSELOT, Marie-France TALINEAU, Guillaume BONNIN, Martin MOREAU, Audrey RIGAUDEAU, Joël BONNET, Lydie BARATON, Annie MARSAULT, Patrice NIVault, Patrick CLISSON, Sophie BARIBAUT, Nathalie GEFFARD, Karine MORIN.

Absents excusés (visio) : Éric CATHELINÉAU Anthony PEIGNON
 Jacky FAVREAU Marie-Sandrine GIRARD
 Karine OLIVIER Laura LUSSEAU

Secrétaire de séance : Sophie AUGER, assistée de Pascaline DREILLARD, Secrétaire Générale.

Présentation de l'extranet créé par TABULA RASA, représentée par Monsieur Nicolas BRUNET

Monsieur BRUNET a été missionné par Monsieur le Maire pour construire un extranet sur trois volets : AGENDA des réunions de travail, des commissions communales, PROJETS pour suivre les projets en cours ou lancer un nouveau projet, DOCUMENTS pour lister les sources numériques déposées sur l'extranet.

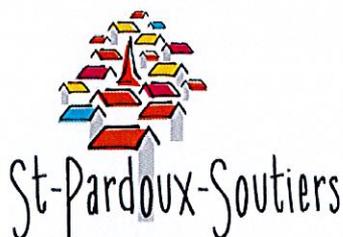
L'outil est en cours de finalisation et Monsieur BRUNET sollicite les élus, futurs utilisateurs, pour connaître leurs avis et pour abonder le support numérique. A terme, il est possible que l'outil donne la possibilité à l'Assemblée de voter.

Avant d'évoquer les points à l'ordre du jour, Monsieur le Maire évoque les actualités : les derniers attentats terroristes et la crise sanitaire, avec la gestion au quotidien dans les écoles. D'ailleurs, Il remercie l'implication des élus et des agents techniques.

Approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 8 octobre 2020

Aucune remarque n'étant portée, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 8 octobre 2020 avec :

- 17 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2020-11-01

INSTANCES : Présentation des travaux des commissions communales

Monsieur GUINARD, représentant la commission « Bâtiments-Voirie » ; détaille les derniers dossiers : le déménagement des bureaux de la mairie de Saint-Pardoux vers la mairie de Soutiers. Pour la voirie, les travaux de la placette du lotissement du Pré de la Cure et la place de l'Araucaria vont se lancer, si la météo est clémente.

Madame TALINEAU, représentant la commission « Ecole-Restaurant Scolaire » ; précise le contenu des dernières actualités du groupe de travail, à savoir le projet de la Maison des Assistantes Maternelles (MAM), rendu à l'avant-projet sommaire. Il y a 36 MAM et 22 projets en cours. Un projet se finalise entre 2 à 3 ans. La demande d'agrément peut être longue. Madame JOUANNON, représentant le Conseil Départemental, est chargée d'étudier la faisabilité des projets et accompagner les MAM ouvertes. Au prochain conseil municipal, il est envisagé de recevoir un élu de Clessé, où un projet de MAM a vu le jour.

INSTANCES : Règlement intérieur du conseil municipal

Pour une commune qui a plus de 1 000 habitants, il est nécessaire d'établir un règlement intérieur, dans les six mois qui suivent l'installation du nouveau conseil municipal.

Monsieur le Maire a adressé récemment un projet de règlement à l'Assemblée, qui a pour objectif de :

- fixer les règles de fonctionnement interne de l'assemblée délibérante conformément au CGCT (loi du 06/02/1992 et art. L 2121-8),
- préciser les modalités d'organisation du Débat d'Orientation Budgétaire (art. L 2312-2 CGCT), les règles relatives aux questions orales de conseillers municipaux, les modalités d'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité...

Après en avoir débattu, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer le contenu du règlement intérieur du conseil municipal, avec :

- 17 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

INTERCOMMUNALITE : Modification des statuts de la Communauté de Communes Val de Gâtine

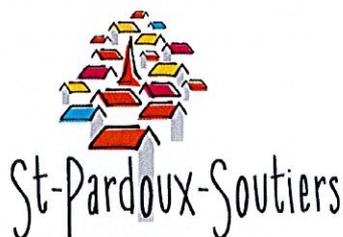
La communauté de communes a engagé le projet de construction d'une structure multi-accueil à Champdeniers et de pôles structurants jeunesse. A ce jour, la CCGV n'a pas la compétence dans ce domaine dans les statuts en vigueur.

Il est donc nécessaire de modifier des statuts sur le point 7-2 « construction, aménagement, entretien et gestion des équipements à caractère pluri-communal, avec :

- ✓ Maison de santé à Coulonges sur l'Autize,
- ✓ Multi-accueil,
- ✓ Pôles structurants jeunesse dans le cadre du programme d'Investissement d'Avenir .

Après en avoir débattu, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer la modification des statuts de la CCGV, telle que détaillée ci-dessus, avec :

- 17 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2020-11-01

INTERCOMMUNALITE : Instruction du droit des sols

La compétence a été transférée à la communauté de communes Val de Gâtine, par convention, le 1^{er} décembre 2019, pour une fin de validité au 30 novembre 2020.

Le recrutement récent d'un agent expérimenté, en matière d'urbanisme, a mis en lumière des améliorations internes de fonctionnement.

Lors de sa séance du 20 octobre dernier, la CCGV propose aux communes adhérentes de renouveler la convention d'instruction, avec des tarifs inchangés, à savoir :

Acte d'urbanisme	Coût unitaire
Certificat d'urbanisme opérationnel (b)	50 euros
Déclaration Préalable (travaux et division)	87.50 euros
Permis de démolir	100 euros
Permis de construire	125 euros
Permis d'aménager	150 euros

Pour l'année 2019, la commune a versé la somme de 2 231,25 euros, tandis que pour l'année 2020, la prestation transférée a coûté 3 625,00 euros, ce qui représente 10% de l'activité du service intercommunal. En interne, pour l'année 2020, 26 demandes d'urbanisme type Cua ont été traitées.

	CUb		DP		PD		PC		PA	
	Nombre	Coût	Nombre	Coût	Nombre	Coût	Nombre	Coût	Nombre	Coût
2019	3	105,00	19	1 163,75	0	0,00	11	962,50	0	0,00
2020	4	200,00	20	1 750,00	3	300,00	11	1 375,00	0	0,00
TOTAL	7	305,00	39	2 913,75	3	300,00	22	2 337,50	0	0,00

Après en avoir débattu et sur proposition du Maire, l'Assemblée est sollicitée pour se prononcer sur la fin de la convention, pour l'instruction du droit des sols, transférée à la Communauté de Communes Val de Gâtine, avec :

- 17 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

VOIRIE : Devenir des chemins ruraux

La collectivité a été sollicitée par des habitants pour l'achat de chemins ruraux. Le Bureau Municipal souhaite partager des pistes de réflexion concernant la demande d'achat de chemins ruraux :

1. Vendre des chemins ruraux => perte d'une partie de la DGF, recette importante du budget communal,
2. Chemins déjà entretenus en régie par le service technique communal,
3. Les chemins ont encore majoritairement un usage agricole.

Le Bureau Municipal envisage une mise en valeur des chemins ruraux selon plusieurs axes :

- Environnemental (exemple : protection des haies),
- Qualité de vie (exemple : lieux de promenade des habitants),
- Sportif : développement de parcours VTT & course à pied
- Touristique : présence du GR, chemin de Compostelle, 3 parcours du CDR...

VOIRIE : Devenir des chemins ruraux (suite)

Ainsi, il est proposé à l'Assemblée de :

1. Conserver les chemins ruraux, en pierre ou en terre, pour leurs usages agricoles,
2. Valoriser les chemins pour les nouveaux usages : environnemental, touristique, qualité de vie et sportif,
3. De ne céder aucun chemin communiquant avec un autre chemin rural,
4. Etudier à la vente les chemins disparus du paysage et dont il n'est plus fait usage depuis 30 ans (prescription trentenaire). La décision de la vente relèvera d'une délibération du conseil municipal.

Après en avoir débattu et sur proposition du Maire, l'Assemblée est sollicitée pour se prononcer sur le devenir des chemins ruraux, détaillé ci-avant, avec :

- 17 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

VOIRIE : Cession terrain – Village La Cointrie

Lors d'un précédent mandat, la commune avait délibéré, pour acquérir deux parcelles d'un chemin qu'elle entretenait déjà et qui appartiennent actuellement à : Monsieur et Madame SABOUREAU, Consorts BONNET et GUYON et Monsieur MASSE et Mme DURAND (acquéreurs des héritiers de Madame MADELIN).



Le Bureau Municipal propose à l'Assemblée d'accepter les modalités de cession des parcelles cadastrées F 824, d'une contenance de 3 ares et 46 centiares et F 836 d'une contenance de 14 ca, pour l'euro symbolique et de prendre en charge les frais notariés s'y afférent.

Après en avoir débattu et sur proposition du Maire, l'Assemblée est sollicitée pour se prononcer sur les modalités de cession desdites parcelles, telles que décrites ci-dessus, avec :

- 17 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

INVESTISSEMENT : Programme pluriannuel des projets d'investissement

Le Bureau Municipal propose une réunion de travail, entre élus, au sujet des futurs projets d'investissement à projeter sur l'ensemble du mandat. Des documents seront envoyés prochainement. Une réunion de travail, en huis clos, est donc proposée le : lundi 16 novembre 2020 à 20h30, à la Salle du Foyer Rural.



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2020-11-01

INVESTISSEMENT : Avant-projet définitif – version n° 2 – La Francette

L'écriture nouvelle du projet a été présentée au Bureau Municipal, par le maître d'œuvre, les ateliers Lambert, le 23 septembre 2020. Les travaux sont prévus pour le printemps 2021.

Pour validation de cet APD-2, le Bureau Municipal propose les modifications suivantes :

- Réduction du nombre de places de parking (8 places + 1 PMR) – présence du parking mairie en face,
- Proposition d'un revêtement bi-couche ou calcaire compacté à la place d'un enrobé pour les emplacements parking,
- Démolition, par nos soins, des structures métalliques (hangar),
- Démolition de l'arrière du logement,
- Retrait des placards dans les 2 salles RDC,
- Aménagement de placard et d'une cuisine dans la partie avant du logement.

Le projet a été estimé à hauteur de 461 200 euros HT ou 553 440 euros TTC. Toutefois, Monsieur le Maire précise que des postes peuvent être réduits comme la démolition – gros œuvre, avec le sollicitation d'entreprises locales, qui peuvent proposer parfois une prestation moins chère.

Après en avoir débattu et sur proposition du Maire, l'Assemblée est sollicitée pour se prononcer sur les modifications du projet de la Francette, telles que décrites ci-dessus, avec :

- 17 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

FINANCES : Plan de financement DETR – La Francette

Dans la continuité de la validation de l'avant-projet définitif, Monsieur le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention à l'Etat.

Toutefois, en raison de nouvelle définition du projet concerné et dans l'attente d'une présentation par le maître d'œuvre, les Ateliers Lambert, Monsieur le Maire souhaite que ce point soit reporté au prochain conseil municipal. L'Assemblée approuve la proposition du Maire.

FINANCES : Décision modificative – budget communal

En vue d'anticiper la clôture des comptes et pour effacer les irrégularités actuelles d'écritures comptables, le Receveur principal demande à l'Assemblée d'accepter une ouverture de crédits, sans transfert de flux monétaire, de la façon suivante :

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
041	1328	OPFI	Autres	149,00
041	2112	OPFI	Terrains de voirie	149,00

Après en avoir débattu et sur proposition du Receveur Principal, l'Assemblée est sollicitée pour valider le virement de crédit, tel que précisé ci-dessus, avec :

- 17 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2020-11-01

POPULATION : Règlement général et protection des données (RGPD)

Le RGPD impose, à tout gestionnaire de données personnelles, de mettre en place des procédures administratives précises, pour protéger les données personnelles recueillies.

Sur proposition du Centre de Gestion de la Fonction Publique, Monsieur le Maire suggère d'adhérer à la centrale d'achat du CDG, où l'acheteur reste libre de recourir ou non à ce qui y est proposé. Dans le présent, il s'agirait donc de missionner la centrale d'achat, pour lancer un marché pour choisir un prestataire qui aidera les communes à appliquer le RGDP, avec toutes ses modalités réglementaires.

Après en avoir débattu et sur proposition du Centre de Gestion de la Fonction Publique, l'Assemblée est sollicitée pour adhérer à la centrale d'achat du CDG, avec :

- 17 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

MATERIELS : Acquisition de matériels numériques

Pour améliorer la communication entre élus et pour l'accès à des documents de travail dans un nouvel extranet, la Municipalité pourrait acquérir des tablettes numériques individuelles pour chaque élu. Une consultation a donc été lancée, dont le résultat est détaillé ci-après :

Fournisseurs	Marque	Quantité	Tarif TTC selon type d'accessoire	
			COVER	CLAVIER
Microgat	SAMSUNG A 2019 - 10 pouces - 32 Go	23	6 992,00	7 866,00
Microgat	SAMSUNG Galaxy TAB 7 - 10,5 pouces - 64 Go	23	8 993,00	9 982,00
APPLE STORE	Ipad 10,2 - 32 Go	23	11 595,48	13 779,33
ABC Informatique	Lenovo Full HD - 16 pouces - 64 Go	23		10 363,40
ABC Informatique	SAMSUNG Galaxy Tab 10,5 - 64 Go	23		14 781,70

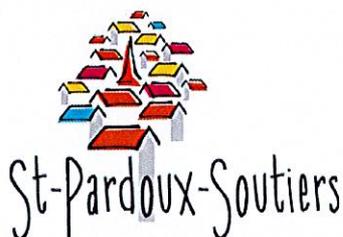
Monsieur le Maire propose la solution la mieux-disante, tant au niveau praticité d'utilisation, de qualité des appareils et de la proposition financière, à savoir, la proposition formulée par la société MICROGAT, pour la somme de 9 982 ,00 euros. La somme inscrite au budget de l'exercice en cours est de 20 000 euros.

Monsieur le Maire demande à une élue, qui est salariée dans une des entreprises sollicitées, de sortir de la salle. L'Assemblée compte donc 16 membres votants.

Après en avoir débattu et sur proposition du Maire, l'Assemblée est sollicitée pour accepter la proposition la mieux-disante, formulée par l'entreprise MICROGAT, avec :

- 16 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

L'élue, qui est salariée dans une des entreprises sollicitées, est autorisée à rentrer dans la salle. L'Assemblée compte donc 17 membres votants.



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2020-11-01

MATERIELS : Acquisition de sonorisation

La salle de réunion a été agrandie, au vu du nouveau nombre de conseillers en poste, qui est de 23 actuellement. Une consultation a donc été lancée, dont le résultat est détaillé ci-après :

Fournisseur	Marque	Quantité	Accessoire 1	Accessoire 2	Accessoire 3	Tarif
TEDELEC	Seinnheiser	12	centrale de conférence	Captoo	Valise-charge	26 282,60
JPL	BOSH	23	borne accès wifi	enregistreur	Valise-charge	47 622,00
JPL	RONDSO	23	unité centrale	enregistreur	Valise-charge	19 230,00
LEVENLY	RONDSO	20	unité centrale	enregistreur	Valise-charge	10 476,00
Max Music	SHURE	23	point accès sans fil		Station de charge	45 975,40

Monsieur le Maire propose la solution la mieux-disante, tant au niveau praticité d'utilisation, de qualité des appareils et de la proposition financière, à savoir, la proposition formulée par la société LEVENLY. La somme inscrite au budget de l'exercice en cours est de 15 000 euros.

Après en avoir débattu et sur proposition du Maire, l'Assemblée est sollicitée pour accepter la proposition la mieux-disante, formulée par l'entreprise LEVENLY, pour la somme de 10 476,00 euros, avec :

- 17 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

RESSOURCES HUMAINES : Recrutement archiviste

Un rendez-vous a été pris avec l'archiviste départementale disponible pour cette mission, qui va durer 1 mois, à compter du 4 janvier 2021 jusqu'au 29 janvier 2021, dans la salle d'archives de Soutiers.

Le Bureau Municipal propose de recrutement cet agent territorial expérimenté, sur le grade d'assistant de conservation principal 2ème classe, de la catégorie B, échelon : 6, Indice brut : 458 – Indice majoré : 401.

Après en avoir débattu et sur proposition du Maire, l'Assemblée est sollicitée pour accepter la proposition de rémunération détaillée ci-avant, pour le poste intérimaire de l'archiviste, avec :

- 17 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

RESSOURCES HUMAINES : Modification de l'application du RIFSEEP

Le RIFSEEP est le régime indemnitaire (primes) basé sur les fonctions, les sujétions, l'expertise et l'engagement professionnel. Chaque année, le Maire décide des montants versés à chaque agent, selon les actions qu'il a menées et en concertation avec les supérieurs hiérarchiques concernés.

Avec la fusion des deux communes, il était nécessaire de rédiger une nouvelle délibération, qui a d'abord été soumise à l'avis du comité technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique.

Ledit comité s'est réuni le 8 septembre 2020 et a formulé un avis défavorable pour les motifs suivants : quelques imprécisions de rédaction sur le projet de délibération et un refus catégorique du collège-agents concernant la suppression du régime indemnitaire en cas d'arrêt maladie ordinaire de plus de 6 mois. Monsieur le Maire a complété la deuxième saisine, pour le CT extraordinaire du 13 octobre 2020, par un courrier détaillant la raison de cette suppression. Ledit comité a rendu un nouvel avis toujours défavorable.



St-Pardoux-Soutiers

► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2020-11-01

RESSOURCES HUMAINES : Modification de l'application du RIFSEEP (suite)

Monsieur le Maire propose donc à l'Assemblée d'accepter l'avis du comité technique du CDG, qui porte sur une appréciation défavorable pour la fin du versement de la prime à l'agent en arrêt maladie ordinaire de plus de 6 mois, malgré la mise en place du régime de prévoyance et d'une aide mensuelle de la collectivité versée à chaque agent y adhérent.

Pour information, une décision peut être appliquée, dans la collectivité, même avec un avis défavorable du Centre de Gestion.

Après en avoir débattu et sur proposition du Maire, l'Assemblée est sollicitée pour accepter le contenu du projet de délibération, qui a reçu un avis défavorable du comité technique du CDG, avec :

- 17 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Informations et questions diverses

- Monsieur le Maire informe qu'il a envoyé un descriptif des lieux ouverts ou fermés, pendant ce deuxième confinement.
- Un dépôt de gerbe pourra se faire pour la commémoration du 11 novembre.
- Monsieur BONNET évoque le problème de prolifération des pigeons, notamment à un refuge dans le clocher de l'Eglise. Un état des lieux doit être fait, pour engager des actions ciblées dans le bourg et aussi chez les particuliers concernés.
- Monsieur GUINARD précise qu'une invasion de rats se produit dans la zone du Poirier. Il a eu contact avec un commercial de la société TERRENA, pour envisager une action sur la zone infestée, en même temps, pour atteindre un taux maximum de réussite.
- Monsieur GUINARD présente les maquettes des panneaux de signalisation, avec le nom de la commune fusionnée, des panneaux 'stop'. Ce point sera étudié au prochain conseil municipal.
- Monsieur GUINARD évoque une réflexion engagée par la municipalité concernant l'acquisition d'un véhicule supplémentaire au parc actuel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 h 40.

Le Maire,
Johann BARANGER

